La Commission européenne présente son Pacte vert

Publié le 12 décembre 2019

La Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a présenté la feuille de route de son Green Deal. Objectif : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le document propose dix grandes actions, allant de la neutralité carbone aux transports, en passant par le financement de la transition, le commerce et l'économie circulaire. Les premières propositions législatives sont attendues dès mars 2020.

L'ambition affichée est effectivement de faire de l'UE le premier continent à adopter l'objectif de neutralité carbone en 2050. Le « pacte vert » détaille le plan d'actions pour y parvenir.

« *D'un côté, il s'agit de réduire les émissions, de l'autre, créer des emplois et doper l'innovation* »… Telle est l'équation de ce « green deal ». En 26 pages il détaille une cinquantaine de mesures en compilant des propositions législatives, des instruments financiers et des plans d'actions. En 2050, il s'agit d'atteindre la neutralité carbone c'est à dire un équilibre entre la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émise par l'UE et la capacité qu'elle a d'en retirer via les puits de carbones (forêts, prairies, océans…). Unmessage fort adressé à la communauté internationale en pleine COP25.

Pour entériner cette priorité de la Commission, Ursula von der Leyen annonce la proposition, d'ici mars, d'une « *grande loi climatique* ».

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles